

PASSERELLE BOITE AUTO VERS BOITE MANUELLE

Formation de 7h



A partir du 1er janvier 2017, les titulaires du permis B limité aux véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique pourront conduire un véhicule en boîte manuelle de même catégorie et faire lever la restriction de conduite à condition de suivre une formation.

Cette mesure s'applique aux conducteurs de véhicules équipés en boîte de vitesses automatique **pour des raisons non médicales.**

Cette formation remplacera la procédure de régularisation consistant en un passage, en circulation, devant un inspecteur du permis de conduire chargé de vérifier l'aptitude du conducteur à utiliser efficacement les commandes d'un véhicule à changement de vitesses manuel.

Pour les conducteurs de véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique pour des raisons médicales, ainsi que les titulaires des autres catégories de permis de conduire, rien ne change. Ils restent soumis à la procédure de régularisation par l'expert pour la levée de la restriction.

Pour les personnes concernées, la formation dure 7 heures.

Un délai de 3 mois doit s'écouler entre l'obtention du permis et le suivi de la formation.

La formation est dispensée par un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation valide d'enseigner la conduite..

Elle s'effectue sur un véhicule à changement de vitesses manuel, relevant de la catégorie B du permis de conduire appartenant à l'établissement.

Les apports théoriques, en lien avec la pratique, peuvent être enseignés dans le véhicule.

A la fin de la formation, une attestation est délivrée au conducteur et un exemplaire est transmis à l'autorité administrative. Le conducteur est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie concernée en boîte manuelle qu'à partir du moment où il est en possession du titre définitif de conduite correspondant.

23 bis, rue de Paris 27620 – GASNY ☎: 02.32.52.02.92

Agrément Préfectoral n° E 11 02704920 RC Evreux 534 973 359

Centre de formation 28 27 02198 27



Programme de formation de la passerelle boite automatique vers la boite automatique

Contenu de la passerelle permis BEA en permis B :

La formation, est pratique et individuelle. La formation est dispensée sur un véhicule à changement de vitesses manuel, relevant de la catégorie B. Les apports théoriques, en lien avec la pratique, pourront être enseignés dans le véhicule.

Elle comprend deux séquences :

1. Séquence 1

Durée de 2 heures.

Dans un trafic nul ou faible , l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre
- Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Une partie de cette séquence, limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

2. Séquence 2

Durée de 5 heures.

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'écoconduite
- Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

23 bis, rue de Paris 27620 – GASNY 02.32.52.02.92

Agrément Préfectoral n° E 11 02704920 RC Evreux 534 973 359

Centre de formation 28 27 02198 27